Deux chercheurs publient une étude sur le rapport des pêcheurs à la continuité écologique, principalement dans l'Ouest de la France, avec un focus sur les barrages de la Sélune que l'Etat veut détruire. Il en ressort que même sur des zones où les salmonidés migrateurs sont des enjeux halieutiques importants, le monde de la pêche n'est pas homogène dans son appréciation de la destruction des ouvrages et des modifications des milieux que ces destructions produisent.

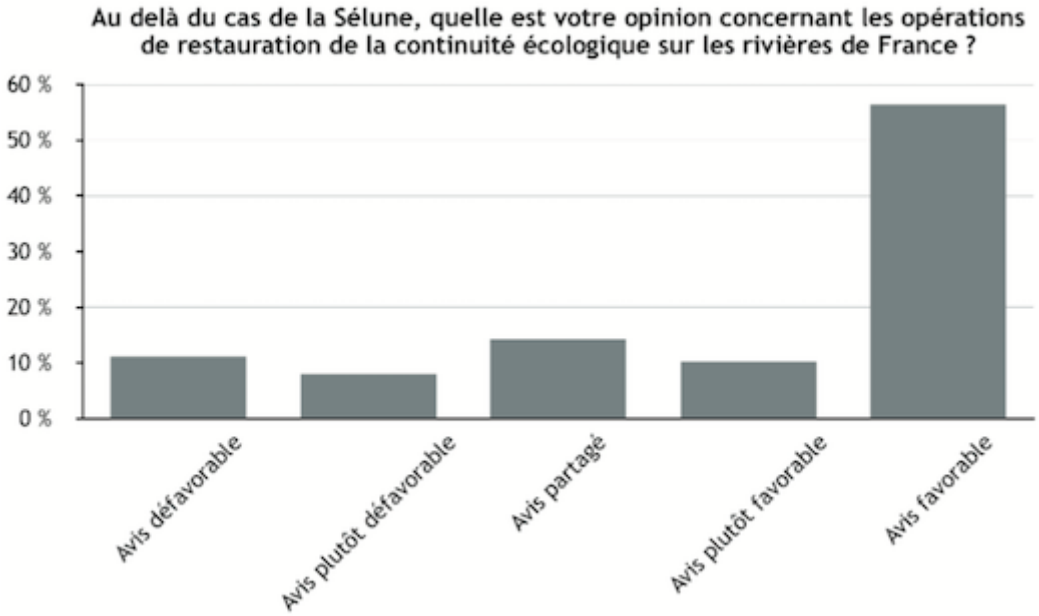
Olivier Thomas et Marie-Anne Germaine (Laboratoire Mosaïques, CNRS) publient dans la revue *Norois* une étude sur les rapports entre continuité écologique et pêche de loisir.

Voici la synthèse de leur article :

> *« Dès l'émergence des premières sociétés de pêche à la in du xixe et au début du xxe siècle, les pêcheurs à la ligne ont développé une sensibilité à l'égard de l'eau et de la faune piscicole. D'abord mobilisés pour le repeuplement piscicole et la surveillance des cours d'eau, puis pleinement engagés dans la gestion des milieux halieutiques d'eau douce, les pêcheurs vont voir leur rôle évoluer à partir de la Loi Pêche de 1984. Participant à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, ils deviennent des acteurs incontournables de la mise en œuvre des nouveaux principes de gestion écologique des cours d'eau, en particulier la restauration de la continuité écologique visant à rétablir la libre circulation des poissons migrateurs. À partir de l'exemple des cours d'eau du Nord-Ouest de la France, et d'un focus sur le cas du démantèlement des barrages de la Sélune, cet article propose de mettre en tension le poids des héritages (pratiques de repeuplement) et les dynamiques de changements (restauration des milieux) qui animent le monde de la pêche de loisir à travers une analyse rétrospective du positionnement des pêcheurs. Il s'agit ainsi d'analyser le rôle ambivalent des acteurs de la pêche, à la fois partenaire et opposant, dans la mise en œuvre de la restauration des cours d'eau. Si les fédérations de pêche prônent*

> *le passage vers une gestion patrimoniale, cette posture vient parfois bousculer les habitudes des pêcheurs et plus largement leurs représentations de la nature. »*

Outre d'intéressantes considérations sur l'évolution de l'organisation et de la pratique de la pêche mise en parallèle avec l'évolution des lois de gestion des milieux aquatiques depuis le XIXe siècle, les auteurs publient le résultat d'un sondage sur la continuité ayant eu 516 répondants (35 % habitent dans le département de la Manche et 70 % résident dans les régions Normandie ou Bretagne):



Ils observent : « *la construction de l'opinion au sujet de l'arasement des barrages de la Sélune ne s'inscrit pas dans une logique binaire opposant les « pour » et les « contre » à l'image des résultats de l'enquête par questionnaire menée à une échelle plus large. En effet, 14,3 % des pêcheurs enquêtés disent avoir un «avis partagé» au sujet des opérations de restauration de la continuité écologique menées en France, 8 % se déclarent «plutôt défavorables» et 10,2 % «plutôt favorables». Près d'un pêcheur sur trois aurait ainsi une opinion nuancée* ».

L'article montre une division du monde de la pêche au gré des territoires et des pratiques, mais aussi des positions des acteurs par rapport aux instances de décision.

Thomas et Germaine observent ainsi : « *Si la plupart des pêcheurs à la ligne sont sensibles aux enjeux environnementaux, tout particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau, la transformation radicale des milieux halieutiques hérités liée à*

l'effacement d'ouvrages n'est pas toujours bien accueillie. L'abaissement de la hauteur d'eau peut par exemple être mal perçu parce qu'il bouleverse à la fois la distribution des poissons et les habitudes de pêche. En outre, la contestation parmi les pêcheurs semble d'autant plus forte quand le secteur de pêche concerné est accessible et fréquenté depuis longtemps. »

Exemple donnée de l'avis du président de l'AAPPMA de la Futaie sur l'Ernée :

> *« Si là ça avait grogné quand ils avaient enlevé… il y avait des petits barrages qui permettaient toujours de donner… des petits barrages sur l'Ernée […] qui devaient faire 70 ou 80 cm qu'ont été enlevés. Là je sais que ça grognait. Bon bah il y a plus d'eau pour pêcher. Il y en avait deux je crois. Deux sur l'Ernée. Moi j'en connais un. On voit encore le… il y a un fossé en béton, puis c'était une plaque avec deux vérins qui faisait une petite retenue. On pouvait pêcher de la carpe, des truites, des gardons… Maintenant, ils ont carrément enlevé le tablier. […] moi je le fais pour la truite, c'est vrai qu'il y a plus épais d'eau. […] Mais les gens qui veulent faire de la pêche en famille, ou les anciens qui marchent pas de trop, avec une canne, bah ils peuvent plus parce qu'il n'y a plus où pêcher. Et puis c'était le long des maisons, des jardins. Ces retenues elles servaient que les gens ils arrosent aussi leurs jardins avec ça. Il y avait plusieurs petits escaliers en parpaings. Je sais que même moi étant gamin j'y allais avec mon grand-père on pêchait les goujons, les vairons… C'est sûr que pour la truite c'est bien, mais après ça élimine toutes les autres espèces. » (24 juillet 2017.)*

Autre exemple d'un bénévole de La Gaule Fougeraise sur le Couesnon :

> *« […] sur le Couesnon. Ils ont coupé le barrage à Vendel […] Et il y avait des belles frayères à tanches et tout ça qu'il y avait aussi au moulin de Bleau. C'est pareil là il y avait la vieille rivière qui était*

> *là. Sur les barrages de « dans le temps », il y avait une vanne. Ça a toujours existé. Et là, le bief, il allait au moulin. Donc là, il y avait des nénuphars, mais c'était plein de tanches. La tanche elle était dans le Couesnon parce qu'il y en avait beaucoup dans le temps. Il y en a de moins en moins. Elle est en voie de disparition. Là qu'est-ce qu'ils ont fait, bah ils ont coupé le barrage et ça s'en va à l'autre bout. Mais moi je vais vous dire tout ça c'est mauvais. C'est tout ce qu'il y a de plus mauvais. Parce que moi je pêche le blanc dans le Couesnon. […] Dans le temps il y avait des nénuphars partout. Fallait voir les gardons qu'on prenait, le blanc tout ça. » (Extrait d'entretien avec un bénévole de La Gaule Fougeraise, 12 août 2016.) »*

En revanche, les observations de Thomas et Germaine permettent de comprendre que les fédérations de pêche, reconnues comme interlocuteurs directs des services de l'Etat et courroies de transmission obligées de divers arbitrages du ministre de l'écologie, jouent un rôle plus engagé dans la destruction des ouvrages.

On le voit en Normandie, où l'agence de l'eau abonde volontiers les opérations de casse d'ouvrages portées par les Fédérations :

> *« si la majorité des dossiers d'effacement ou d'aménagement de seuils sont portés par des propriétaires privés, les fédérations départementales de pêche assurent aussi de plus en plus la maîtrise d'ouvrage de certains projets devenant un partenaire clef des agences de l'eau et de l'État dans la mise en œuvre des programmes de restauration. Pour cela, elles sont amenées à devenir propriétaires des sites concernés. Plusieurs projets récents portés par les fédérations de pêche normandes ont ainsi nécessité l'acquisition préalable du foncier. La fédération de pêche du Calvados a ainsi porté en 2016 l'effacement de trois seuils et la démolition de deux anciens sites industriels situés sur l'Orne (sites du Bateau et de la Fouillerie, moulin du Danet) après rachat des*

> *sites auprès de leurs propriétaires qui n'en avaient plus l'usage et qui étaient priés de se mettre aux normes. D'un coût total de 2,7 millions d'euros, l'opération a été prise en charge financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). La fédération de pêche de la Manche a, de son côté, assuré la maîtrise d'ouvrage de plusieurs chantiers de restauration de la continuité écologique sur la Vire par délégation : elle a ainsi pris le relais de l'usine laitière Elvire pour l'arasement du seuil d'Aubigny en juillet 2015 pour un coût de 62 000 € financé par l'AESN; elle a assuré la maîtrise d'ouvrage du démantèlement du barrage de l'usine de Candol pour l'entreprise Guérin en juillet 2017 avec un financement de 200 000 € de l'AESN. La fédération de la Manche a en revanche dû acheter la pisciculture de Valjoie sur le Beuvron, afluent de la Sélune, pour assurer en 2015 la suppression du seuil associé. »*

La rôle du lobby des pêcheurs, en particulier d'ONG et d'associations militantes à côté de certaines fédérations de pêche, est aussi décisif dans la pression pour détruire les barrages de la Sélune, mais avec une organisation assez élitiste de la communication, laissant peu de place aux acteurs locaux :

> *« En 2011, les promoteurs de l'arasement des barrages de la Sélune fondent le collectif «Les Amis de la Sélune» porté par la fondation Humus (Fonds pour la biodiversité). Ce collectif est composé pour l'essentiel d'acteurs extérieurs au bassin : aux cotés des associations généralistes de protection de l'environnement (France Nature Environnement ou WWF France), on y retrouve des militants halieutiques comme ANPER TOS et des organisations spécialisées dans la défense ou la pêche du saumon (Club des Saumoniers, Association internationale de défense du saumon atlantique, Federation of irish salmon and sea trout anglers, NASF, association bretonne pour la pêche à la mouche). Il s'agit à la fois de faire de la Sélune une des premières rivières à*

> *saumons de France et de «retrouver la rivière à saumons d'antan». L'écotourisme est mis en avant et le saumon doit tout particulièrement attirer pêcheurs et curieux pendant la saison de reproduction. La plupart des communiqués de presse sont rédigés par le directeur de l'Union Régionale des Fédérations de Bretagne-Basse Normandie-Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et de nombreuses AAPPMA, voisines, mais extérieures au bassin, sont co-signataires de ces derniers.«*

Discussion

Olivier Thomas et Marie-Anne Germaine esquissent dans cette étude un portrait des différentes attitudes du monde de la pêche par rapport aux politiques publiques de la rivière, en particulier celle de continuité écologique ayant pris de l'importance au cours des 20 dernières années. Les pêcheurs présentent la particularité d'être objet et sujet de ces politiques, puisqu'ils ont été de plus en plus étroitement associés à « *la protection des milieux aquatiques* » et bénéficient d'une reconnaissance d'Etat que n'ont pas d'autres usagers. La trajectoire institutionnelle qui a mené du Conseil supérieur de la pêche (CSP 1948-2006) à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema 2007-2017) puis à l'Agence française de la biodiversité (AFB depuis 2018) suggère aussi que le monde de la pêche a produit sa propre lecture des enjeux aquatiques et écologiques au sein d'établissements qui ont leur poids dans la construction des doctrines publiques. On peut penser au demeurant que des biais sont présents dans ces discours.

Il n'y a pas dans le travail de Thomas et Germaine d'analyse critique de la construction de ces politiques publiques, comme on la trouve par exemple dans les travaux de Simon Dufour (voir Dufour 2017 et Dufour 2018). C'est dommage car l'enjeu des rivières passées, présentes et futures réside certainement dans le régime de justification normative de l'action publique, justification qui reflète elle-même l'état des usages socio-économiques et des rapports de force politiques, non la seule « *vérité* » d'un discours scientifique de « *la nature* » (voir Latour 1999). Du même coup, c'est aussi et évidemment le rôle du « *sachant* » que les associations sont amenées à questionner : ce sachant a-t-il pleine liberté de ses sujets de recherche et de leurs financements? Est-il indemne de tout biais quand il va construire ses hypothèses, ses modèles, ses méthodes de collecte des données? L'hydrobiologiste Christian Lévêque avait émis d'intéressantes critiques sur le sujet dans le domaine de l'écologie (voir Lévêque 2013), mais les mêmes interrogations valent bien sûr pour la sociologie, la géographie et toutes les disciplines qui vont analyser la rivière ou ses

acteurs.

Référence : Thomas O, Germaine MA (2018), La restauration de la continuité écologique des cours d’eau et la pêche de loisir : héritages, changements et enjeux, Norois, 249, 43-60